

Brèves réflexions sur la terminologie comptable

Yves-Aubert Côté

Volume 12, numéro 4, décembre 1967

Aspects de la terminologie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/002406ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/002406ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Côté, Y.-A. (1967). Brèves réflexions sur la terminologie comptable. *Meta*, 12(4), 127–130. <https://doi.org/10.7202/002406ar>

BRÈVES RÉFLEXIONS SUR LA TERMINOLOGIE COMPTABLE

Il faut bien le constater, peu nombreux sont les traducteurs de métier à qui la terminologie comptable est pleinement familière. Encore plus rares sont les comptables de métier qui possèdent une formation de traducteur. C'est pourquoi il arrive de plus en plus fréquemment aux uns et aux autres de communiquer entre eux afin de résoudre des problèmes qui leur sont communs. À quoi tiennent ces problèmes ? C'est à fournir des éléments de réponse à cette question que sera consacré cet article.

Arrêtons-nous, d'abord, à quelques observations qui aideront à mieux saisir l'ensemble des données entourant la traduction comptable. Il est maintenant devenu banal de dire que la puissance de l'économie américaine, qui exerce une influence déterminante à travers le monde, marque d'une façon particulièrement aiguë les Canadiens de langue française. La force matérielle des États-Unis ne manque pas d'accuser davantage notre situation de langue minoritaire sur le continent nord-américain. À cette force matérielle s'ajoute la mise en œuvre de moyens techniques exceptionnels propres à accroître la puissance d'expression de la comptabilité et,

partant, à exercer un rayonnement considérable. Hors de tout doute, le Canada français est ici dans un état de dépendance à l'égard du milieu américain. Le degré de perfectionnement des méthodes américaines, qui dépasse bien souvent celui des méthodes européennes, fait pencher la pratique comptable canadienne au profit des premières.

Cette situation de dépendance se retrouve, ensuite, dans les maisons d'enseignement supérieur où l'influence des auteurs américains s'exerce sur un terrain de prédilection, dans un champ où les ouvrages de langue française écrits par les nôtres sont trop peu nombreux, pour ne pas dire — en certains secteurs — inexistantes. Cet état de pauvreté est d'autant plus lourd à porter que nous ne pouvons pas, à toutes fins pratiques, utiliser les ouvrages d'origine européennes rédigés en français. À des différences de méthodes viennent également s'ajouter des traits particuliers de caractère juridique qui interdisent l'emploi de ces ouvrages dans nos maisons d'enseignement.

Il faut, enfin, mentionner une caractéristique assez particulière au langage comptable: sa concision. Les comptes rendus comptables (bilan, tableau des revenus et dépenses, etc.) sont remarquables par leur brièveté et leur présentation synthétique. On s'y exprime avec une économie de moyens vraiment exceptionnelle. Cette concision se retrouve dans les textes écrits par l'expert-comptable (dont la fonction correspond au *reviseur* européen), dont le plus typique est le certificat qu'il signe à la suite de la vérification annuelle des livres d'une entreprise. Cela met en lumière l'importance du vocabulaire en matière de traduction comptable, car les postes du bilan ou ceux du tableau des revenus et dépenses comportent exclusivement une suite de substantifs, tantôt isolés, tantôt assortis d'un qualificatif. Les préoccupations syntaxiques n'ont guère de place ici.

Ces observations d'ensemble nous permettent déjà d'entrevoir que la terminologie dans le domaine comptable suppose un travail d'épuration et, aussi, un travail de création.

Travail d'épuration auprès des comptables, rendu nécessaire à cause du contact constant avec la langue anglaise, d'abord durant les études, ensuite dans la vie de tous les jours. Comment ne pas déplorer l'usage encore trop répandu d'expressions comme « comptes recevables » au lieu de *comptes à recevoir*, de « soutiré de banque » au lieu de *découvert de banque*, d'« actif courant » au lieu de *actif disponible et réalisable à court terme*. Et l'on pourrait allonger la liste sans effort. Ces quelques exemples, pour étonnants qu'ils soient par leur simplicité, indiquent bien que la tâche d'assainissement doit être poursuivie.

Travail de création, aussi, afin de faire face à de nouvelles expressions que façonne sans cesse le milieu nord-américain pour répondre aux besoins engendrés par les transformations rapides des méthodes et des techniques. On ne peut passer sous silence, dans cette ligne de pensée, le domaine de la comptabilité électronique dont le progrès est actuellement marqué par une accélération étourdissante. Une telle évolution rend nécessaire la mise au point d'équivalents français et leur diffusion aussi prompte que possible. Or, dans ce champ d'action particulier, nos spécialistes canadiens-français doivent travailler la plupart du temps dans une langue étrangère, si bien qu'ils se trouvent placés dans un état d'infériorité quand

il s'agit de s'exprimer dans leur langue. Ils choisiront dans ces circonstances, pour des raisons évidentes d'efficacité, d'employer une langue dans laquelle ils seront compris. Pourquoi feraient-ils l'effort d'assimiler des connaissances techniques en français puisqu'ils ne seront pas en mesure de s'en servir? Bien sûr, ils ont tort. Mais telle paraît bien être la réalité présente en ce qui concerne les spécialistes du traitement de l'information. On pourra arguer que l'exemple est extrême; cependant, il a le mérite d'illustrer la situation — provisoire, il faut le souhaiter.

Dans cette double mission d'épuration et de création, le traducteur comptable doit aussi lutter contre une certaine apathie des membres de la profession. Sans doute, cette profession ne se différencie guère des autres à cet égard. Ce qu'il convient d'enregistrer pour l'instant, ce sont les progrès récents qui ont été réalisés et qui sont propres à accroître le nombre de ceux qui se soucient déjà d'utiliser la bonne terminologie comptable française. L'attitude des associations de comptables est particulièrement encourageante depuis quelques années. Qu'il suffise de mentionner la création d'un comité de terminologie française par l'Institut des comptables agréés de Québec.

En outre, il faut mettre en cause un personnage auquel on ne pense généralement pas: le client de l'expert-comptable. Ce client n'acceptera pas toujours facilement les améliorations que l'expert voudra apporter à la facture des comptes rendus financiers. Il y a là une source d'opposition, sans doute insoupçonnée quand on regarde les choses de l'extérieur, mais qui n'en est pas moins réelle. Le client craindra, souvent à tort, que les documents tels que le bilan ou le tableau des revenus et dépenses ne soient plus aussi bien compris de la part des personnes auxquelles ils sont destinés (actionnaires, bailleurs de fonds, pouvoirs publics). Dans ces circonstances, le vérificateur se verra dans l'obligation de ne pas modifier ce qu'il voudrait corriger, ou bien d'accepter un compromis. Solution boiteuse dans les deux cas.

Prévenu des contraintes à la fois internes et externes imposées à la comptabilité, le traducteur peut alors imprimer à sa démarche une allure qui va le conduire à adopter des solutions qui témoigneront du sens de l'équilibre et de la mesure tout autant que de la rigueur linguistique et de l'exactitude technique. À cette fin, comme dans tous les autres domaines de la traduction, le traducteur comptable doit être constamment à l'affût de nouvelles expressions propres à enrichir davantage son vocabulaire. À un sens aiguisé de l'observation, il est nécessaire de joindre la collecte, au hasard des lectures ou des échanges, et le classement méthodique des mots nouveaux en vue de pouvoir éventuellement les utiliser. Une telle documentation rendra possible la constitution d'un fichier de vocabulaire et accroîtra progressivement l'éventail des termes techniques que l'on connaît. On la complétera en ayant sous la main des outils indispensables tels que dictionnaires et glossaires techniques¹.

En se mettant à la tâche, le traducteur comptable se doit d'abord de connaître l'usage. On y parvient par une documentation aussi abondante que possible en langue française. Il faut ensuite passer à l'examen critique de cet usage, soit pour

1. Au lecteur désireux d'obtenir des indications plus précises, nous suggérons de consulter la bibliographie qui figure dans *Termes comptables*, Institut canadien des comptables agréés, 1963.

le sanctionner, soit pour le rejeter. Dans cette tâche, les dictionnaires et glossaires techniques seront d'une grande utilité. Si le rejet de l'usage s'impose, on aboutit alors au travail de création dont nous avons parlé précédemment. Il importe de se garder de l'abus de néologismes, danger que l'on ne manque pas de reprocher à certains vocabulaires techniques. Il n'est pas davantage indiqué d'adopter une attitude timorée lorsque l'on est en face d'une expression neuve. Qu'il suffise de dire qu'il y a de sérieux inconvénients à brouiller les pistes. La surcharge inutile du vocabulaire s'ensuivra avec le risque, en définitive, de semer la confusion. Par ailleurs, le manque d'audace pourra comporter le désavantage de nous placer à la remorque d'un usage incorrect.

Terminons ces brèves réflexions en insistant sur le rôle unique que peut jouer, à notre avis, le comptable canadien de langue française. N'est-il pas bien placé pour saisir dans toute leur subtilité les nuances du langage comptable nord-américain dont l'influence va grandissante à travers le monde ? Dans ces conditions, est-il présomptueux de penser que le comptable canadien-français puisse apporter une contribution originale à la cause du français universel, particulièrement dans le domaine des affaires et de la comptabilité ? En ce qui nous concerne, la réponse ne fait aucun doute. Il le peut, pourvu qu'il accompagne sa compétence professionnelle de connaissances linguistiques qui le rendront apte à remplir cette mission.

YVES-AUBERT CÔTÉ